

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 29 janvier 2018 à **18 h 45**, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-01-026

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Nomination de Annie Chaumont au poste de technicienne administrative*
3. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-01-027

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. Nomination de Annie Chaumont au poste de technicienne administrative

Considérant la création du poste de technicien administratif en référence à la résolution 2018-01-009;

Considérant l'affichage à l'interne dudit poste durant la période du 18 au 24 janvier 2018, et ce, conformément à la convention collective en vigueur;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

Considérant que madame Annie Chaumont, actuellement secrétaire-réceptionniste/préposée à la taxation pour la municipalité, a postulé pour ce poste;

Considérant la recommandation de madame Aubertin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'effet que madame Chaumont possède avoir toutes les qualités et habiletés nécessaires à l'accomplissement des fonctions du poste de technicien administratif, comme affiché;

Considérant qu'une entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313, doit être conclue pour déterminer les conditions de travail de ce nouveau poste syndiqué et visé par l'accréditation;

Considérant qu'à de multiples reprises, Mme Aubertin, de la municipalité et le conseiller syndical, M. Valade, ont tenté de déterminer les termes d'une entente au préalable, mais faute de disponibilité, cette étape devra être finalisée post-embauche ;

Considérant qu'un projet de description de tâches et les conditions de travail prévues pour l'employé qui aurait le poste de technicien administratif ont été transmis post-affichage au syndicat et que la municipalité souhaite conclure une entente avec le syndicat en ce sens.

2018-01-028

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Annie Chaumont à titre de technicienne administrative. Sa nomination sera effective à la date d'embauche de la nouvelle secrétaire-réceptionniste/préposée à la taxation. Madame Chaumont devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir en ce sens avec le SCFP – section locale 5313 afin de l'officialiser.

DE PRÉCISER que cette entente est effective dès sa signature.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 59, l'ordre du jour est épuisé.

2018-01-029

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- **Original signé** -  
Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

- **Original signé** -  
Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- **Original signé** -  
Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée